

2011-11-07 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 7 novembre 2011 à 20h00 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice, Jean Gagné ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent le conseiller Philippe Verly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés, l'assemblée est déclarée régulièrement ouverte.

2011-11-136 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Maurice

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2011-11-137 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2011

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 octobre 2011;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Gagné

D'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2011 tel que reçu.

Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Gilles Perron pose des questions sur :

- ♦ Rapport de l'éco-conseillère
- ♦ Nombre de construction 2010-2011
- ♦ Camion incendie

Intervention de plusieurs citoyens du Rang 10 pour demander de remettre de l'asphalte pour la partie de route où il y a de l'ardoise (Daniel Lussier, André Gagnon, Jean-Pierre Goyette, René Gagnon, Marc Couture, Ghislain Morin, Simon et Luc Chapdelaine).

6. CORRESPONDANCE

2011-11-138 6.1 MANDAT GÉNÉRAL AU CABINET MARTEL, BRASSARD, DOYON S.E.N.C.

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Gagné

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 selon les termes de l'offre de services du 27 septembre 2011.

Proposition adoptée

2011-11-139 6.2 TRANS-APPEL QUOTE-PART 2012

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'accepter de verser une quote-part de 4765\$ pour l'année 2012 à Trans-Appel Inc.

Proposition adoptée

2011-11-140 6.3 BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INCENDIE

Attendu que nous avons reçu les prévisions budgétaires 2012 de la Régie incendie qui représentent un montant total de 457 826\$;

Attendu que la quote-part pour Val-Joli représente 30% de la facture soit un montant de 137 348\$;

Il est proposé par le conseiller Maurice
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'autoriser la quote-part à verser à la Régie incendie pour 2012 au montant de 137 348\$.

Proposition adoptée

2011-11-141 6.4 SOLLICITATION POUR LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Camiré

D'accepter de verser un montant de 200\$ comme aide financière pour les Jeux du Québec 2012.

Proposition adoptée

2011-11-142 6.5 MMQ - PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES D'INCENDIE

Il est proposé par le conseiller R. Côté
Appuyé par le conseiller Maurice

D'informer la Mutuelle des Municipalités du Québec que la Municipalité de Val-Joli a réalisé et complété son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie sauf en ce qui concerne l'entraide automatique.

Proposition adoptée

2011-11-143 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller S. Côté

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2011-11-144 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Maurice

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2011 représentent un total de 9 978,07\$.

COMPTES PAYÉS ENTRE LE 4 OCTOBRE ET LE 6 NOVEMBRE 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Chèques émis Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201100134 (I)	2634		2011-10-31	74	MINISTRE DES FINANCES		69 859,00 \$
201100496 (I)	2996		2011-10-04	494	VISA DESJARDINS		1 202,08 \$
201100498 (I)	2998		2011-10-04	322	CLUB OPTIMISTE		200,00 \$
201100500 (I)	2999		2011-10-04	738	OPÉRATION NEZ ROUGE		100,81 \$
201100502 (I)	1837		2011-10-05	545	LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE		80,00 \$
201100504 (I)	1838		2011-10-05	885	PITNEY WORKS		569,62 \$
201100505 (I)	1797		2011-10-07	28	HYDRO-QUEBEC		570,73 \$
201100506 (I)	1798		2011-10-07	28	HYDRO-QUEBEC		100,24 \$
201100509 (I)	1844		2011-11-01	723	AXION		68,30 \$
201100510 (I)	1845		2011-10-24	67	MINISTRE DU REVENU		102,38 \$
201100511 (I)	1846		2011-11-01	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE		120,51 \$
201100512 (I)	1847		2011-11-01	815	COTE STEPHANE		143,21 \$
201100513 (I)	1848		2011-10-27	743	LACASSE PIER		129,12 \$
201100514 (I)	1849		2011-10-31	885	PITNEY WORKS		65,06 \$
201100515 (I)	1850		2011-11-03	745	FIDUCIE DESJARDINS		801,08 \$
201100516 (I)	1851		2011-11-03	67	MINISTRE DU REVENU		3 571,62 \$
201100517 (I)	1852		2011-11-03	68	RECEVEUR GENERAL		1 524,52 \$
201100518 (I)	1853		2011-11-04	28	HYDRO-QUEBEC		589,70 \$

Total des chèques

79 797,98 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201100497	2011-10-04	738	OPÉRATION NEZ ROUGE	S	125,00 \$
201100508	2011-10-12	781	COOPTEL	I	12,48 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2011

Chèques émis (du 7 novembre 2011 au 7 novembre 2011)

Sommaire par No déboursés

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201100519 (I)	1854		2011-11-07	952	NORMANDIN DONAT		238,14 \$
201100520 (I)	1855		2011-11-07	4	Bell Canada		165,18 \$
201100521 (I)	1856		2011-11-07	7	CAMIRÉ LUCIE		46,56 \$
201100522 (I)	1857		2011-11-07	10	CHEVALIERS DE COLOMB		100,00 \$
201100523 (I)	1858		2011-11-07	14	COOP DES CANTONS		52,61 \$
201100524 (I)	1859		2011-11-07	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT		313,30 \$
201100525 (I)	1860		2011-11-07	34	L'Etincelle		128,55 \$
201100526 (I)	1861		2011-11-07	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS		737,50 \$
201100527 (I)	1862		2011-11-07	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.		439,70 \$
201100528 (I)	1863		2011-11-07	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.		151,16 \$
201100529 (I)	1864		2011-11-07	66	QUINCAILLERIE WINDSOR INC.		44,56 \$
201100530 (I)	1865		2011-11-07	78	SINTRA INC		151,69 \$
201100531 (I)	1866		2011-11-07	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE		30,20 \$
201100532 (I)	1867		2011-11-07	182	RECUPERATION MAILLE INC		85,45 \$
201100533 (I)	1868		2011-11-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC		3 344,04 \$
201100534 (I)	1869		2011-11-07	265	MÉGABURO		237,95 \$
201100535 (I)	1870		2011-11-07	337	INPRO INFORMATIQUE		421,42 \$
201100536 (I)	1871		2011-11-07	353	RESSORT DEZIEL INC		38,91 \$
201100537 (I)	1872		2011-11-07	638	FONDS D'INFORMATION		15,00 \$
201100538 (I)	1873		2011-11-07	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE		251,97 \$
201100539 (I)	1874		2011-11-07	678	SANI ESTRIE INC		7 778,04 \$
201100540 (I)	1875		2011-11-07	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC		2 824,77 \$
201100541 (I)	1876		2011-11-07	737	SUPERIEUR BUREAUTIQUE 2003		152,52 \$
201100542 (I)	1877		2011-11-07	768	G.G. LAROCHE EXCAVATION		2 619,71 \$
201100543 (I)	1878		2011-11-07	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		283,90 \$
201100544 (I)	1879		2011-11-07	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION		2 953,25 \$
201100545 (I)	1880		2011-11-07	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE		454,84 \$
201100546 (I)	1881		2011-11-07	858	LOCATION D'AUTO BEAUDOIN		161,77 \$
201100547 (I)	1882		2011-11-07	876	SINTO INC		38,91 \$
201100548 (I)	1883		2011-11-07	903	SIGNAL SERVICES INC		178,78 \$
201100549 (I)	1884		2011-11-07	907	DO-MAR ÉLECTRIQUE INC.		270,58 \$
201100550 (I)	1885		2011-11-07	925	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES		4 933,25 \$
201100551 (I)	1886		2011-11-07	946	SHERLENN INC		66,45 \$
201100552 (I)	1887		2011-11-07	948	PERMAFIB Div. # 9211-4453 Qc		1 006,41 \$
201100553 (I)	1888		2011-11-07	949	LA MUTUELLE DES		500,00 \$
201100554 (I)	1889		2011-11-07	950	GARY DACRES ENR		146,55 \$
201100555 (I)	1890		2011-11-07	951	Les Services exp inc.		8 479,44 \$

Total des chèques

39 843,06 \$

Proposition adoptée

2011-11-145 8. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-9 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2012 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Avis de motion est donné par le conseiller Maurice que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement 2011-9 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2012 et pour en fixer les conditions de perception. Chaque membre recevra une copie du règlement selon les délais prescrits par la loi.

Proposition adoptée

2011-11-146

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-7 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2011 par le conseiller Camiré;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 5 octobre 2011 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ième} jour après la publication de cet avis public;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller S. Côté

Appuyé par le conseiller R. Côté

Et résolu d'adopter par résolution le règlement numéro 2011-7 suivant :

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Adoptée.

Le conseiller Camiré est contre le montant inscrit à l'article 2 et votait pour un montant à 0.

2011-11-147

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-8 AFIN DE PRÉVOIR LES COÛTS DE LICENCES ET PERMIS SELON LE RÈGLEMENT 2011-6

Attendu que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

Attendu que certains articles du règlement 2011-6 intitulé règlement général de la municipalité de Val-Joli doivent prévoir un coût pour un permis ou une licence;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Maurice
Appuyé par le conseiller Camiré
Et résolu :

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2011-8 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

Coût pour divers permis et licences du règlement numéro 2009-4 intitulé règlement général de la municipalité de Val-Joli

ARTICLE 1

Permis pour la vente d'articles sur les rues, places publiques (article 21)

100\$/par activité max. 1 semaine

Permis pour les feux (article 43)

gratuit

Permis pour feux broussailles, branches et autres (article 45)

gratuit

Licence pour colporteurs/solliciteurs (article 165)

200\$/par activité max. 1 semaine

Permis d'opération salle de jeux électroniques (article 191)

200\$/année courante

Permis d'exploitation de jeux électroniques (article 200)

200\$/année courante

Licence de chien (article 278)

SPA

Duplicata du médaillon ou du certificat (article 283)

SPA

Permis d'opération pour un chenil (article 287)

SPA

Coût pour mettre un animal en fourrière ou l'amener chez le vétérinaire (articles 308, 309)

SPA

Coût pour adoption et euthanasie (articles 309, 318)

SPA

Coût pour frais de pension (articles 313, 318)

SPA

Coût pour des les frais de transport d'un animal (article 318)

SPA

Coût pour le permis d'exploitation d'une salle de danse publique pour adolescents (article 342)

200\$/année courante

Coût pour permis temporaire d'exploitation d'une salle de danse publique pour adolescents (article 344)

200\$/année courante

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à Val-Joli, ce 7 novembre

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
directrice générale
et secrétaire-trésorière

Proposition adoptée

11. AFFAIRES NON TERMINÉES

Aucun point

12. VARIA

2011-11-148 12.1 NOMINATION DE SUBSTITUT POUR LES COMITÉS EN INCENDIE ET POUR TRANS-APPEL

Attendu qu'en cas d'absence d'un représentant de la municipalité pour les comités, il n'y a aucun substitut de nommer;

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller S. Côté

De nommer les substituts suivants pour les comités soient :

Pour la Régie incendie les substituts seront Sylvain Côté, Raymond Côté et Philippe Verly.

Pour Trans-Appel, le substitut sera Raymond Côté.

Proposition adoptée

2011-11-149 12.2 SÉANCE SPÉCIALE SUR LE BUDGET 2012 LE 5 DÉCEMBRE 2011 À 19H30 – RENONCIATION À LA CONVOCATION

Attendu que l'adoption du budget 2012 doit être faite à une séance spéciale où le seul sujet à y être traité est l'adoption du budget et le plan triennal d'immobilisation;

Attendu que lors d'une séance spéciale, les membres du conseil doivent recevoir une convocation pour celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter de renoncer à la convocation pour la séance spéciale sur le budget 2012 qui se tiendra le 5 décembre à 19h30.

Proposition adoptée

13. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Gilles Perron discute des points suivants :

- ♦ Code d'éthique
- ♦ Nouvelles rues
- ♦ Poste d'Hydro-Québec
- ♦ Affiche au chemin d'accès pour le parc du Rang 12

Marc Robidas discute de son problème avec le système d'égout et de l'eau qui revient vers sa pompe.

2011-11-150 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gagné

De lever cette séance à 21h00. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 décembre 2011.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire

SERMENT
Loi sur l'éthique et la déontologie

Province de Québec
Municipalité de Val-Joli

Une disposition de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité dont le mandat est en cours à la date d'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de cette municipalité doit, dans les trente (30) jours qui suivent cette date, faire le serment suivant :

« Je, Laurent Tremblay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Laurent Tremblay

.....
Lucie Camiré, directrice générale

« Je, Sylvain Côté, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Sylvain Côté

.....
Lucie Camiré, directrice générale

« Je, Philippe Verly, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Philippe Verly

.....
Lucie Camiré, directrice générale

« Je, Rolland Camiré, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Rolland Camiré

.....
Lucie Camiré, directrice générale

« Je, Raymond Côté, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Raymond Côté

.....
Lucie Camiré, directrice générale

« Je, Michel Maurice, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Michel Maurice

.....
Lucie Camiré, directrice générale

« Je, Jean Gagnée, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Val-Joli et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Affirmé devant moi, à Val-Joli

Ce jour de novembre 2011

.....
Jean Gagné

.....
Lucie Camiré, directrice générale